

Assemblée Nationale

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

Session ordinaire de 1997-1998 - 41ème jour de séance, 98ème séance

2ème SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1997

PRÉSIDENCE DE M. Laurent FABIUS

Sommaire

<input type="checkbox"/> QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 2	
<i>TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE</i> 2	
SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE 2	
<input type="checkbox"/> QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite) . 3	
<i>IMPLANTATION DE TOYOTA À VALENCIENNES</i> 3	
<i>RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL</i> 4	
<i>IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE</i> 5	
<i>CONFÉRENCE DE KYOTO</i> 5	
	<i>VEUVES DE MINEURS</i> 6
	<i>ÉLEVAGE BOVIN</i> 7
	<i>COMMERCE EXTÉRIEUR</i> 7
	<i>INSCRIPTION D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES</i> 8
	<i>IMPLANTATION DE TOYOTA EN FRANCE</i> 8
	<i>PENSIONS DES VEUVES DE MINEURS</i> 9
	<input type="checkbox"/> ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS (suite) 10
	<i>ARTICLE PREMIER (suite)</i> 10

La séance est ouverte à quinze heures.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE

M. Alain Tourret - Le caractère cancérigène de l'amiante est désormais reconnu par tous. La décision d'interdire la fabrication, l'importation, la mise en vente des produits en contenant a été prise le 3 juillet 1996. Reste toutefois l'essentiel : la situation des travailleurs qui, parce qu'ils ont été en contact avec l'amiante, voient quelques années après, leur santé décliner et leur avenir se briser. Aucun employeur n'accepte de les embaucher car ils risquent de devenir bientôt inefficaces.

Les responsabilités sont diverses. Certains ont délibérément laissé des hommes au contact de produits entraînant des maladies professionnelles dont ils contestent aujourd'hui la gravité.

Confrontée au même problème, l'Italie a décidé d'anticiper la mise à la retraite des travailleurs de l'amiante.

Le Gouvernement français accepte-t-il que soit créé un statut des travailleurs de l'amiante ? Est-il prêt à modifier la durée de cotisation à l'assurance vieillesse pour faciliter le départ à la retraite à taux plein de ceux qui ont bien mérité que l'on s'occupe d'eux ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe UDF*)

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé - L'amiante est un problème de santé publique majeur. Selon le rapport de l'INSERM, entre 1 500 et 2 000 personnes sont victimes des maladies qui y sont liées. Pour certains, le nombre de cas progresse de 25 % tous les 3 ans, c'est dire l'ampleur du phénomène.

Si l'INSERM conclut que la plus grande partie des cancers pulmonaires sont dus à l'exposition directe à l'amiante des ouvriers qui travaillent dans les mines et les usines de fabrication, les effets nocifs des fibres qui, flottant dans l'air, gênent la respiration de ceux qui occupent, pour travailler, des lieux comme les établissements administratifs, les hôpitaux ou les écoles, sont contestés.

Si, en Italie la retraite des personnes frappées par ces maladies est majorée, les sommes qu'elles perçoivent sont bien inférieures à celles versées en France. Il est vrai toutefois que le fait que la preuve de la maladie incombe aux malades leur impose chez nous un véritable parcours du combattant.

J'ai donc décidé, avec Martine Aubry, de convoquer en janvier le Comité interministériel de l'amiante afin que de nouvelles mesures soient proposées, notamment dans le cadre de l'UNEDIC. Nous tiendrons le plus grand compte des travaux du groupe d'études parlementaire présidé par M. Le Déaut. J'ai également reçu à plusieurs reprises les représentants de l'Association des victimes de l'amiante et j'entends faire droit à leurs légitimes requêtes, afin en particulier que la charge occasionnée par ces maladies soit assurée, dans une plus grande proportion par la branche accidents du travail que par l'assurance-maladie.

Afin que l'on suive de plus près l'évolution de ce dossier, le professeur Got sera chargé non de mener une expertise de plus, mais de préparer les décisions à prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le Président - Nous recevons, dans le cadre de la grande commission franco-russe, nos collègues de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à la délégation conduite par le président Sélezniev. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent*)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)**IMPLANTATION DE TOYOTA À VALENCIENNES**

M. Bernard Roman - L'annonce hier de l'implantation d'une usine Toyota près de Valenciennes, est une excellente nouvelle dont nous nous félicitons.

Nous nous en félicitons bien sûr pour les hommes et les femmes qui, ainsi, retrouveront un emploi, l'espoir et souvent la dignité perdue du fait du chômage, mais aussi parce que cette arrivée est sans doute la meilleure réponse à ceux qui, aujourd'hui, cultivent le pessimisme, le repli sur soi ou l'immobilisme.

Quels sont en effet les critères mis en avant par la première entreprise industrielle du Japon pour justifier son choix ? M. Okuda, son président, nous parle des compétences et des qualités des hommes : il évoque le rôle de votre Gouvernement, Monsieur le Premier ministre, ou encore la situation économique nationale. Ni les coûts salariaux pourtant si souvent décriés, ni la perspective du passage aux 35 heures n'ont donc découragé Toyota.

Alors oui la France mène...

M. Jean-Michel Ferrand - A mené...

M. Bernard Roman - ...une politique économique qui attire aujourd'hui les plus gros investissements industriels, n'en déplaise à ceux qui, en campagne au sein du CNPF ou à ceux qui relaient leurs propos au sein de cette Assemblée, s'évertuent, par des déclarations démesurées, à faire la confusion entre l'intérêt de la France et le combat partisan.

Au-delà de cette annonce, quels sont donc, Monsieur le Premier ministre, l'impact et les conséquences de cette décision en terme de perspectives industrielles et d'emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Lionel Jospin, Premier ministre - Sans vouloir interpréter ni vos propos ni le silence de l'opposition, je me bornerai à observer que vous avez dit le contraire de ce qu'aurait dit l'opposition si Toyota ne s'était pas installé en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste*)

Mais j'en resterai aux faits. Toyota et son président, M. Okuda, ont effectivement décidé d'installer en France, à Onnaing, près de Valenciennes, une très grosse usine de construction automobile. Ils ont fait ce choix après avoir examiné de très nombreux sites, dans toute l'Europe, à partir de très nombreux critères. Cette décision est la leur.

M. Bernard Accoyer - Combien ça coûte ?

M. le Premier ministre - Ce qui est certain, c'est que cet investissement très important -4 milliards- aura un très fort impact économique sur l'activité de notre pays et de cette région, où le tissu industriel a beaucoup souffert et où le chômage est très important, puisque seront créés près de 2 000 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects, notamment dans l'industrie équipementière, très performante.

M. Bernard Accoyer - Combien ça coûte ?

M. le Premier ministre - C'est une raison d'efficacité globale qui a conduit cette entreprise très exigeante à prendre une telle décision.

Un député RPR - Piège à cons ! (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

M. le Premier ministre - Une décision de cette importance reflète indiscutablement la confiance que met Toyota dans l'avenir économique de notre pays, de même que sa capacité à s'adapter à un cadre légal qui ne manquera pas d'évoluer, notamment pour ce qui est de la durée du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

Cette implantation aura-t-elle des conséquences sur l'activité de nos constructeurs automobiles ? Dès lors que le groupe japonais avait décidé de s'implanter en Europe, il pouvait le faire et, dès lors, nous avons évidemment intérêt à ce qu'il choisisse la France. De toute façon, nous aurions eu les voitures : il nous fallait donc aussi l'investissement, les emplois, l'activité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

Si nous défendons l'intérêt de la France et de la région concernée, nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette décision qui constitue un hommage à la qualité de nos ingénieurs, de nos techniciens et de nos ouvriers, de même qu'à la capacité économique de ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme Paulette Guinchard-Kunstler - Madame la ministre de la solidarité et de l'emploi, vous avez placé ce dernier au premier rang de vos priorités : d'où le dispositif pour l'emploi des jeunes ; d'où aussi le projet de loi sur la réduction du temps de travail que vous venez de présenter ce matin en conseil des ministres.

Le texte participe d'un véritable projet de société : replacer l'homme au coeur de l'économie, partager le travail et surtout, compte tenu de la situation, créer des emplois.

Depuis une dizaine d'années, l'organisation du temps de travail a profondément évolué : temps partiel subi, contrats de travail de courte durée, fractionnement et flexibilité des horaires... Il est temps d'inscrire ces mutations dans une autre politique économique. Le débat sur la lutte contre le chômage ravive en permanence une controverse entre tenants de la croissance et partisans de la réduction du travail, mais cette opposition n'a aucun fondement dans notre histoire économique : les deux sont à l'évidence liés et complémentaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Il est donc essentiel d'arrêter un dispositif en faveur de la réduction de la durée du travail, dispositif qui devra mobiliser toutes les parties prenantes. Pouvez-vous, Madame la ministre, nous préciser les grands axes de votre projet, qui devra se fonder sur le dialogue social et permettre la création d'emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité - Le Premier ministre a en effet donné la priorité à l'emploi et le Gouvernement entend donc explorer toutes les pistes propres à conduire à une amélioration de la situation : il s'est attaché à favoriser la croissance en relançant la consommation et en rééquilibrant les prélèvements sur le capital et sur le travail ; il s'emploie à susciter de nouveaux métiers ; enfin, il prépare une réduction du temps de travail.

Il ne sera certes pas facile de changer les habitudes dans l'entreprise, mais les Français attendent de nous que nous ne négligions aucune solution. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de présenter au Parlement ce projet de loi d'orientation et d'incitation, qui fixe pour objectif de parvenir aux 35 heures pour le 1er janvier 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés, mais qui laissera à la négociation le soin d'en arrêter les modalités.

Notre conviction, partagée par les 1 500 chefs d'entreprise qui ont déjà signé un accord de réduction du temps et travail et par tous ceux qui ne s'arrêtent pas aux slogans, c'est que cette mesure est une chance de gagner en compétitivité, de réagir plus rapidement à la demande, de mieux utiliser l'outil de travail, mais aussi une chance d'améliorer les conditions de vie des salariés et peut-être de réduire le chômage. Mais cela implique que nous fassions confiance aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales.

L'Etat accompagnera le mouvement en aidant ceux qui iront le plus vite et le plus loin. A la fin de 1999, il tirera les conséquences des négociations et, avant le 1er janvier 2000, il fixera précisément les règles du passage aux 35 heures.

Ce chantier formidable ouvre des espoirs à des centaines de milliers de chômeurs. Aux chefs d'entreprise et aux salariés de prendre leurs responsabilités mais je suis certaine qu'ils ne décevront pas ceux qui attendent aux portes des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

M. Augustin Bonrepaux - Plusieurs milliardaires échappent aujourd'hui à l'impôt de solidarité sur la fortune en recourant à des procédés contestables. Cela entraîne des disparités choquantes entre contribuables. D'un côté, les plus nombreux, les plus modestes souvent aussi, s'acquittent de leur impôt et sont parfois soumis à des contrôles tatillonnés ; de l'autre, les détenteurs de fortunes colossales font appel à des conseillers fiscaux pour tourner la loi en toute impunité. Il faut mettre fin à ces agissements intolérables, préjudiciables à la cohésion sociale. Que va faire le Gouvernement pour réprimer cette évasion fiscale ? Quand nous soumettra-t-il une réforme de l'ISF visant à y assujettir l'ensemble du patrimoine : entreprises, oeuvres d'art et propriétés foncières ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget - Je rappellerai d'abord que le secret fiscal protège les contribuables, puissants ou modestes.

M. Jean-Pierre Brard - Mme Bettencourt ! (*Sourires*)

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget - Mais l'article 769 du code général des impôts interdit de déduire une dette du patrimoine si celui-ci n'est pas imposable -par exemple s'il s'agit d'un outil de travail ou d'une oeuvre d'art.

L'ISF a été payé par 174 000 personnes en 1996 ; il a rapporté 8,2 milliards et il a donné lieu à 12 000 contrôles et à 9 400 redressements pour un montant de 288 millions. Le Gouvernement est décidé à renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales : vous avez eu à en débattre lorsque vous avez examiné la loi de finances mais nous allons, d'autre part, engager avec ceux qui le souhaitent une réflexion sur la fiscalité du patrimoine, dont les conséquences pourraient être tirées...

M. Jean-Pierre Brard - C'est de l'argent qu'il faut tirer !

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget - ...dans la prochaine loi de finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

CONFÉRENCE DE KYOTO

M. Roger Meï - Cette semaine se tient à Kyoto la conférence internationale sur l'effet de serre, dont chacun mesure bien l'importance. La France y est venue avec un bilan des plus positifs, grâce à sa politique nucléaire et à ses progrès technologiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du RPR*) Insistant sur la nécessité de réduire les émissions polluantes, notamment celles de CO₂, nous devons aussi poursuivre le développement du nucléaire civil tout en nous préoccupant de la sûreté des installations et de l'élimination des déchets. Notre groupe a demandé à plusieurs reprises qu'un débat soit organisé sur la politique nucléaire française ; ne pourrait-on le tenir sur un thème élargi aux relations entre l'énergie et l'environnement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe RCV et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe du RPR*)

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères - Le temps n'est plus où l'on pouvait considérer le réchauffement du climat comme un thème de débat de salon. Une prise de conscience a eu lieu depuis la conférence de Rio et le phénomène n'est plus contesté, même si les experts ne se prononcent pas sur le rythme probable de sa progression -tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle sera certainement irrégulière et inégale selon les régions, mais qu'elle se traduira pas une déstabilisation générale du climat, affectant l'agriculture, puis l'habitat. C'est dire l'importance de la conférence de Kyoto. Mme Voynet, qui dirige notre délégation, s'emploie donc à obtenir une réduction équitale et équilibrée des émissions de gaz à effet de serre -essentiellement le CO₂.

L'Europe, en dépit des différences de situation et des difficultés qu'elle rencontre sur d'autres terrains, a adopté sur ce point une attitude parfaitement homogène : elle préconise une réduction de 15 % d'ici à 2010. Les Etats-Unis, qui sont en raison de leur développement le plus gros pollueur de la planète, sont en revanche arrivés à cette conférence avec la volonté de maintenir leurs émissions au même niveau. L'Europe a fait une proposition beaucoup plus ambitieuse, étayée sur une parfaite entente franco-allemande, réduire les émissions de 15 %. Les Etats-Unis ont alors été conduits à proposer une baisse de 6 à 8 %.

M. Jacques Brunhes - Et le débat sur la politique nucléaire ?

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères - La France aura donc montré sa capacité à se porter en avant, et nous espérons encore parvenir à un résultat qui serait dans la ligne de l'esprit de Rio.

J'ajoute que notre pays est en ce domaine exemplaire, grâce à son parc nucléaire et à sa politique d'économie d'énergie : de tous les pays développés, il est celui qui contribue le moins à l'effet de serre -et le plan du 26 novembre apporte un nouveau témoignage de sa volonté en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

VEUVES DE MINEURS

M. Patrick Leroy - Mon collègue Meï et moi-même avons reçu récemment une délégation de veuves de mineurs réclamant avec détermination que le taux de réversion de leurs pensions soit porté de 52 à 54 %. La majorité de ces femmes reçoivent une pension qui est à peine supérieure au RMI, et M. Jospin avait proposé pendant la campagne législative que le taux soit porté à 60 % pour les pensions les plus modestes. Les veuves de mineurs attendent avec espoir et fermeté que le Gouvernement accède à leur légitime revendication. Quelles sont vos intentions à cet égard ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité - Les veuves de mineurs demandent en effet depuis plusieurs années que le taux de leurs pensions soit porté de 52 à 54 % -et lorsque le taux a été porté à 54 % pour les femmes de marins, les élus du bassin minier, vous-même, M. Kucheida, ont soulevé à nouveau ce problème. Le Gouvernement a décidé de porter le taux à 54 % à compter du 1er juillet. Cela est d'autant plus justifié que 98,75 % des veuves de mineurs n'ont que cette pension pour vivre, n'ayant pas travaillé elles-mêmes, et 40 % reçoivent moins de 29 000 F par an, car leur mari a travaillé moins de 15 ans dans la mine. Cette mesure juste et attendue sera financée par la subvention d'équilibre au régime des mines que finance le budget de l'emploi et de la solidarité. Les mineurs sauront ainsi qu'ils peuvent compter sur la solidarité nationale.

ÉLEVAGE BOVIN

M. Arnaud Lepercq - Etant absent la semaine dernière, Monsieur le ministre de l'agriculture, vous n'avez pu répondre à la question de notre collègue Auclair sur le paquet Santer et l'élevage bovin. A Charolles, des milliers d'éleveurs ont dit leur inquiétude, et leur opposition à la baisse de 30 % proposée. Il faut répondre aux propositions Santer par des solutions réalistes, correspondant aux possibilités du marché. Les variations saisonnières de la production exigent des mécanismes d'intervention publique efficaces. Pour tenir compte de l'extensification souhaitée par Bruxelles, il faut revaloriser le soutien à la vache allaitante et instituer un soutien spécifique à l'élevage extensif. Les négociations de l'OCM bovins-viande sont un enjeu majeur et, si ces objectifs n'étaient pas pris en compte, il faudrait un plan social, avec les conséquences que vous pouvez imaginer. Avez-vous l'intention, comme M. Mermaz en 1992, de négocier un compromis avec Bruxelles, ou prendrez-vous ici l'engagement de rejeter en bloc des propositions qui sont désastreuses pour nos éleveurs déjà touchés par les conséquences de la crise de la vache folle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche - Vos appréhensions sont compréhensibles et les propositions Santer ne sont pas acceptables. La suppression des achats publics à l'intervention aurait pour effet une baisse des prix à la production, fragilisant l'élevage allaitant -or, la crise de la vache folle a montré que c'était un outil indispensable. Par ailleurs, je suis d'accord avec vous, la baisse des prix de 30 %, qui a été proposée n'est pas adaptée à la filière de la viande bovine, elle fragiliserait l'élevage extensif. Si on veut que la production agricole se conjugue avec une politique d'aménagement du territoire et d'occupation de l'espace, il faudra bien réévaluer les aides à l'élevage bovin et prendre en compte, notamment, la production fourragère. C'est ce que nous avons proposé, ainsi qu'une consolidation des indemnités pour handicap naturel. Au fil des conseils agricoles, nous avons exposé notre désaccord sur les propositions Santer, et M. le Premier ministre s'est exprimé aussi à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Henry Chabert - Ma question s'adressait à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, mais je note qu'il est absent -peut-être à cause des remontrances que lui a faites Mme Aubry quand il a exprimé des réserves sur les 35 heures. Au reste, il n'est pas le seul, puisque Mme Lienemann a dit que ce ne serait ni un progrès social ni le moyen de créer des emplois et que cela discréditerait la gauche plurielle !

Mais j'en arrive à ma question. La crise monétaire qui a secoué certains pays asiatiques ne restera pas sans conséquences sur l'économie mondiale, même si la France est encore peu présente sur les marchés asiatiques, ne serait-ce qu'à cause des dévaluations monétaires. En 1992, les conséquences de la crise de la lire et de la livre, estimées d'abord à 5 milliards, avaient été en réalité de 40 milliards. Si on ajoute la déflation externe à la déflation interne que vous conduisez, la croissance risque en 1998 d'être inférieure à 3 %, entre 0,2 % et 0,5 % inférieure aux prévisions. A combien estimez-vous l'effet de la situation asiatique sur notre commerce extérieur ? Quelles charges supplémentaires prévoyez-vous pour l'assurance crédit et la COFACE ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie - Vous comprendrez qu'il soit préférable pour un secrétaire d'Etat au commerce extérieur d'être à l'extérieur quand son devoir l'y appelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Votre question, d'ailleurs, ne s'adressait pas à lui, puisque elle concerne la croissance. Vous avez raison de m'interroger semaine après semaine, car la situation ne cesse d'évoluer.

On peut s'attendre à un ralentissement de la croissance dans les pays d'Asie -celle-ci pourrait revenir de 8-9 % à 4 %. Ces pays représentant 4 à 5 % de notre commerce extérieur, l'effet sur ce dernier devrait être proportionnel à ce poids. A l'inverse, la croissance américaine se ralentit moins vite que prévu, de sorte que, pour l'instant, ces deux mouvements se neutralisent. Si de nouveaux développements devaient apparaître, nous reprendrions la discussion. Mais, pour le moment, le nouvel équilibre qui s'établit ne semble pas devoir modifier la demande externe.

Votre langue a sans doute fourché lorsque vous avez parlé d'une politique de déflation interne, car vous aurez constaté que la consommation progresse à un rythme qu'elle n'avait pas atteint depuis plusieurs années et, qu'en d'autres temps, vous auriez salué avec enthousiasme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

INSCRIPTION D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

M. Thierry Mariani - Nous sommes prêts à saluer ce taux de croissance avec d'autant plus d'enthousiasme que c'est nous qui vous l'avons légué ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Cela dit, ma question, qui ne revêt aucun caractère polémique, concerne les 36 000 communes de France. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions, comme le montre la loi du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office des jeunes âgés de 18 ans sur les listes électorales et que le groupe RPR a votée, car elle est de nature à favoriser une participation accrue des jeunes à la vie politique.

Mais, sur le terrain, la tâche des communes qui doivent vérifier le lieu de naissance, la nationalité et l'adresse des jeunes est parfois insurmontable.

Chaque maire a reçu, le 2 décembre, de l'INSEE une liste souvent incomplète et il lui est demandé de vérifier les renseignements qu'elle contient, le directeur général de l'INSEE indiquant que "les délais très courts expliquent certaines lacunes que vous pourrez constater" !

Un député socialiste - Demandez à Tiberi !

M. Thierry Mariani - Selon l'ardeur que les communes mettront à exercer leur contrôle, le risque existe d'inscrire de jeunes étrangers sur les listes électorales. Il ne s'agit pas là de fantasmes mais de réalités.

Comment comptez-vous, Monsieur le ministre de l'intérieur, résoudre les difficultés techniques d'application de la loi et éviter que certaines jeunes se retrouvent électeurs sans être Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur - L'INSEE reçoit deux listes de jeunes : l'une en provenance du service national qui concerne uniquement les garçons et ne sera étendue aux filles qu'à partir de l'an 2000, l'autre en provenance des organismes de protection sociale.

La première de ces listes permet d'inscrire très rapidement les jeunes qui doivent l'être sur les listes électorales. La seconde demande une vérification à laquelle les maires sont priés de procéder puisque la nationalité n'y figure pas.

Avant le vote de cette loi, ces opérations étaient concentrées sur les derniers jours de décembre. La difficulté créée par les nouvelles dispositions ne sera donc pas aussi considérable que vous le dites.

Ce système sera tout à fait opérationnel quand le service national concernera à la fois les garçons et les filles. Mais, dès 1998, nous éviterons que des milliers de jeunes ne soient laissés sur le bord de la route comme ce fut le cas pour les dernières élections. Ne serait-ce qu'en raison de cela, la réforme méritait d'être votée comme elle l'a été à une très large majorité par le Sénat et par l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

IMPLANTATION DE TOYOTA EN FRANCE

M. Jean-Louis Borloo - J'aime cette France qui gagne, qui a compris que la mondialisation et l'Europe unie représentent un enjeu majeur : à quel endroit les unités industrielles américaines et du Pacifique viendront-elles s'installer ? La bataille a débuté en 1996 et le fait que Toyota, un des grands groupes mondiaux, ait choisi de s'implanter en France n'est pas neutre. 4 000 critères de toute nature ont guidé cette décision.

La France est un grand pays industriel ouvert sur le monde avec une main-d'oeuvre bien formée. Je rends hommage à ceux qui ont livré bataille dès 1996. Je rappelle l'intervention du Président de la République et de Franck Borotra (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) mais je n'aurais garde d'oublier le travail accompli par le gouvernement actuel, en particulier par Christian Pierret qui a su laisser de côté l'affection qu'il porte à sa région pour que la France gagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Si la journée d'hier fut riche en émotion et en espoir pour le Valenciennois, permettez-moi de regretter un court instant l'auto-congratulations jacobine à laquelle elle a donné lieu. Oui, l'Etat et le Gouvernement ont fait leur travail, mais je vois surtout là une victoire de la décentralisation, de ces communes pauvres qui ont su se réunir et qui financent l'opération plus que l'Etat français lui-même. Cette victoire mérite d'être saluée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

Je n'oublie pas non plus le rôle joué par les acteurs économiques et je salue la présence ici même d'une délégation de la chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes, conduite par le président de celle-ci. (*Nouveaux applaudissements*)

Les victoires de demain seront celles d'une France unie. L'Etat et les pouvoirs décentralisés doivent se respecter : j'espère que nous gagnerons ensemble ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF, du groupe du RPR et du groupe socialiste*)

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie - En effet, ce dossier est un bel exemple de la continuité nationale au service de l'intérêt national. Ouvert en 1996, il a fait l'objet d'un travail approfondi de la part de tous les acteurs concernés et de l'Etat. J'insiste sur l'importance du rôle qu'ont joué les élus locaux, départementaux, régionaux aux côtés des différentes administrations.

Je dois aussi à la vérité de dire que, sous l'impulsion personnelle du Premier ministre, le nouveau gouvernement a pris activement le relais. Les ministères de M. Strauss-Kahn, de Mme Aubry, de M. Sautter, de Mme Voynet, mais aussi la DATAR et l'ambassadeur délégué aux investissements internationaux ont joué un rôle déterminant.

Le choix final de l'implantation en France n'était pas gagné d'avance. D'autres pays, dont la Grande-Bretagne et la Pologne, restaient en course. Ce sont donc bien les qualités intrinsèques et la compétitivité du site français qui ont emporté la décision : je pense à la qualité de la main-d'oeuvre, à la capacité de la France à accueillir une culture industrielle différente de la sienne, à sa situation géographique, à la taille de son marché et à l'existence dans notre pays d'un tissu serré d'équipementiers automobiles qui feront que des régions autres que le Pas-de-Calais bénéficieront des retombées de l'installation de Toyota. Je songe en particulier à l'Alsace et à la Lorraine qui devraient en tirer profit au regard de l'emploi aussi bien que de leur activité.

J'ajoute que le montant de l'aide publique dépensée pour faire aboutir ce dossier a été très inférieur à ce qu'il a pu être lorsqu'on a traité d'autres dossiers du même type. C'est donc bien la qualité intrinsèque du site qui a justifié l'implantation en France. Je vois là une victoire de l'intérêt national qui mérite d'être saluée par la représentation nationale tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe UDF*)

PENSIONS DES VEUVES DE MINEURS

M. Jean-Pierre Kucheida - Il y a une semaine, c'était la Sainte-Barbe, la fête des mineurs, cette corporation qui a fait de la France la quatrième puissance économique de la planète.

Mais le travail de la mine réduit beaucoup l'expérience de vie des hommes. Or, leurs veuves vivent dans des logements indignes de notre époque à cause de Charbonnages de France. Elles attendent impatiemment que justice leur soit rendue.

Depuis le 1er janvier 1994, le taux de réversion des pensions est passé de 52 % à 54 %, mais, trois ans plus tard, le taux applicable aux veuves de mineurs n'est toujours que de 52 %. Ni M. Balladur, ni M. Juppé n'ont eu pitié d'elles ; mais elles ont foi en vous, Madame la ministre de l'emploi, car elles n'ont pas oublié que c'est le gouvernement socialiste de M. Bérégovoy qui avait porté le taux de leurs pensions de 50 % à 52 %.

Quand prendrez-vous la mesure d'équité qu'elles attendent ? Ce serait leur donner un peu de soleil pour cette fin d'année ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Mme la Ministre de l'emploi - Vous avez les mots qui conviennent pour parler de ces veuves qui attendent justice. Et ces mots, j'en connais d'autant mieux la valeur que vous m'avez souvent entretenue personnellement de cette question.

Le Gouvernement a décidé de porter, à partir du 1er juillet prochain, le taux de la pension de réversion de 52 % à 54 %. Les anciens mineurs et les veuves de mineurs sont très attachés à leur régime de protection sociale, dont la branche maladie, en particulier, est en difficulté. Nous les aiderons, comme le montre le geste de solidarité et de justice que je viens d'annoncer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le Président - Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 heures 20 sous la présidence de M. Mazeaud.

PRÉSIDENCE DE M. Pierre MAZEAUD

vice-président

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS (suite)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

ARTICLE PREMIER (suite)

M. Christian Estrosi - Rappel au Règlement ! Son article 13, alinéa 2, dispose que le président de l'Assemblée "est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure" de celle-ci. D'autre part, l'article 222-35 du code pénal réprime la production ou la fabrication de stupéfiants...

M. le Président - Je vous interromps, car votre propos n'a aucun rapport avec le déroulement de la séance (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*). J'appelle l'amendement 783 de M. d'Aubert.

M. Laurent Dominati - Nous avons plusieurs questions à poser au Gouvernement sur le champ d'application de cet article, dont le rapporteur a d'ailleurs mis en doute la vocation à être inséré dans l'ordonnance de 1945. Nous n'avons eu droit, en effet, à aucune explication sur la compatibilité du projet avec les engagements internationaux de la France, avec le traité de Maastricht en particulier, qui prévoit une coopération intergouvernementale dans ce domaine, et avec la politique menée par nos partenaires, qui ont tous tendance à durcir leurs dispositifs, sous des formes diverses. C'est pourquoi nous proposons de rappeler, par l'amendement 783, que le présent projet s'inscrit dans le cadre du traité de l'Union européenne.

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois - C'est inutile, car l'article 55 de la Constitution dispose que "les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois".

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur - Le Gouvernement partage cet avis : il est évident que la loi s'applique sous réserve des traités, et qu'il n'est donc pas nécessaire de mentionner le traité de Maastricht dans la présente loi.

M. François Goulard - Le but de notre amendement est d'amener le Gouvernement à préciser sa politique au regard des engagements internationaux de notre pays et l'interaction entre les traités, celui de Maastricht en particulier, et le projet de loi. A première vue, nous allons à l'opposé de la plupart de nos partenaires. Nous attendons donc qu'on éclaire complètement la représentation nationale sur ces points fondamentaux. C'est pourquoi nous demandons depuis hier que le ministre des affaires étrangères veuille bien répondre à nos questions.

M. Richard Cazenave - En commission, nous avons certes entendu un grand nombre de personnalités extérieures, mais nos débats ont été réduits à leur plus simple expression. Ainsi, nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions très importantes sur la compatibilité des mesures qui nous sont proposées non seulement avec le traité de Maastricht, mais aussi avec les décisions prises à Dublin, à Schengen, à Edimbourg. A l'évidence, le fait que nos voisins conduisent une politique différente de la nôtre pose problème, et nous attendons des réponses à nos questions.

M. le Ministre - Je ne savais pas M. d'Aubert partisan aussi déterminé du traité de Maastricht...

Pensez-vous vraiment que l'on ne puisse plus poser un acte juridique sans avoir à faire référence à nos engagements européens ? Les visas de court séjour ont été harmonisés. Quant aux visas de long séjour, les Etats gardent en la matière leurs compétences, simplement un effort d'harmonisation est souhaitable avec les pays pour lesquels un visa est nécessaire.

Cela je le rappelle comme aurait pu le faire le ministre des affaires étrangères. Mais je défends ici ce projet au nom de tout le Gouvernement.

Il n'est pas besoin de faire référence à tout bout de champ au traité de Maastricht, à celui d'Amsterdam -qui n'est pas encore entré en vigueur-, ou aux accords de Schengen. En réalité, vous entendez poursuivre l'obstruction que vous pratiquez depuis 24 heures. (*Protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. le Président - Sur l'amendement 783, je suis saisi par le groupe UDF d'une demande de scrutin public.

A la majorité de 129 voix (*Très vives exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) contre 56 sur 185 votants et 56 suffrages exprimés, l'amendement 783 n'est pas adopté. (*Mêmes mouvements*)

M. Bernard Accoyer - Tricheurs !

M. Thierry Mariani - Ils ont voté plusieurs fois !

M. le Président - Il s'agit d'un incident très grave, car le nombre de voix est bien supérieur à celui des présents et je vais d'ailleurs suspendre la séance afin de m'entretenir avec le Président de l'Assemblée nationale. J'avertis d'autre part la majorité comme l'opposition que compte tenu du nombre d'amendements, et tout en respectant le droit d'amendement et le droit de chacun à la parole, il m'appartient de veiller à ce que nos débats se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Avant de suspendre la séance, je vais donner la parole à MM. Cuq, Suchod et d'Aubert.

M. Henri Cuq - Merci pour votre attitude. Nous n'en attendions pas moins de vous, comme d'ailleurs de la présidence en général. Nous nous félicitons de votre décision car certains comportements sont indignes de notre assemblée (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*), d'autant qu'ils ont eu cours trop souvent sur les mêmes bancs dans le passé. Nous souhaitons clairement que ce soit la dernière fois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Michel Suchod - Certains collègues refusent à l'évidence de voir comment vote aujourd'hui l'Assemblée... (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Nous sommes, au sein de la majorité plurielle, assez disciplinés (*Mêmes mouvements*) et chaque député ici présent a reçu une délégation de vote, enregistrée le matin pour l'ensemble des scrutins de la journée. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Bernard Accoyer - Tricheurs !

M. Thierry Mariani - Ils sont 50 en séance et il y a eu bien plus de 100 voix...

M. Arthur Dehaine - Qu'ils donnent la liste des présents !

M. le Président - Un peu de silence !

Mon point de vue n'a pas changé. J'ai fait le calcul en tenant compte des délégations de vote, c'est pourquoi je souhaite rencontrer le Président de l'Assemblée, afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

M. Patrick Ollier - Très bien !

M. le Président - Mais je demande aussi à l'opposition de revenir à plus de calme.

Pour ma part, si je préside comme prévu jusqu'à vendredi soir, je n'accepterai aucun débordement, venant de quelques bancs que ce soit !

M. Jean-Pierre Brard - Très bien !

M. Henri Cuq - Ces débordements ne sont pas notre fait !

M. le Président - Je vais donc suspendre la séance.

Plusieurs députés UDF - Et d'Aubert ?

La séance, suspendue à 16 heures 45, est reprise à 16 heures 55.

M. le Président - M. le Président de l'Assemblée nationale, que je viens de rencontrer, m'a indiqué qu'il s'était exprimé à deux reprises, de ce siège, sur des incidents similaires. Il a décidé que la question serait à nouveau soulevée mercredi prochain, lors de la réunion du Bureau. Quant à moi, si je constate à l'issue d'un vote que le nombre des voix dépasse le double du nombre des députés présents, je saisirai à nouveau M. Fabius, qui sera susceptible de prendre des sanctions contre les fautifs. (*"Très bien !" sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

J'entends accéder à toutes les demandes de prise de parole qui me seront adressées, dans la mesure où elles seront conformes au Règlement et compatibles avec le bon déroulement de la séance. Sur un amendement pourront ainsi être entendus l'auteur, un député "contre" et deux autres, l'un pour répondre à la commission, l'autre pour répondre au Gouvernement. Je ne tolérerai aucun dépassement des temps de parole réglementaires. Je comprends que les esprits soient quelque peu échauffés et l'incident qui vient de se dérouler y a d'ailleurs contribué. Je demande donc à la majorité comme à l'opposition de faire connaître son sentiment en évitant des débordements qui ne peuvent que nuire au Parlement tout entier.

M. François d'Aubert - Je ferai trois rappels au Règlement en un, puisque je me fonderai, à la fois ou successivement, sur les articles 58, 71-1 et 46, alinéa 5.

L'incident auquel nous venons d'assister n'est ni à l'honneur du Parlement, ni à celui de la majorité "plurielle" qui a une fâcheuse tendance à la démultiplication et à la prolifération. N'était la gravité du sujet qui nous occupe, nous pourrions en sourire mais, en l'espèce, c'est la démocratie parlementaire qui est en cause.

L'amendement a été repoussé par 129 voix alors que n'étaient présents, au mieux, que 51 députés de la majorité "plurielle".

M. le Président - Ce sont en effet les chiffres que j'ai communiqués au Président de l'Assemblée.

M. François d'Aubert - ...Mais que tous nos collègues ne connaissent peut-être pas, pour ne pas parler du public et de la presse. Si chacun de ces 51 députés de la majorité avait reçu une délégation, ce sont au plus 102 voix qui auraient pu se porter contre l'amendement. Or il y en a eu 129 ! Il y a donc eu 27 voix de trop, donc treize ou quatorze tricheurs. Je demande, au nom du groupe UDF, que le scrutin soit annulé et qu'un nouveau vote soit organisé.

Par ailleurs, puisqu'il existe un compte rendu audiovisuel de nos travaux, je demande que le Bureau puisse le visionner : il sera facile de vérifier qui était là, et qui n'était pas là.

Enfin, l'article 77-1 du Règlement dispose que la fraude dans les scrutins, notamment en ce qui concerne le caractère personnel du vote, entraîne la privation, pendant un mois, du quart de l'indemnité visée à l'article 76. En cas de récidive pendant la même session, cette durée est portée à six mois. Le Bureau décide de l'application de cette mesure. Je demande que cette procédure soit engagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. le Président - Le Bureau évoquera ce dernier article et il aura à se prononcer. A présent, je souhaite que l'incident soit clos. Je veillerai personnellement au décompte des votes. Pour le vote précédent, j'ai compté 49 présents de la majorité.

M. Lellouche a demandé la parole pour un rappel au Règlement, je la lui donne à condition qu'il ne revienne pas sur le même sujet.

M. Pierre Lellouche - Je veux d'abord vous rendre hommage, Monsieur le Président. Moi aussi, je voulais invoquer l'article 77-1, et dire, au nom du groupe RPR, combien je regrette cet incident qui ne fait pas honneur au débat.

M. François d'Aubert - Vous n'avez pas répondu sur l'annulation du scrutin, Monsieur le Président.

M. le Président - Je ne referai pas voter. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Ce serait contraire au Règlement.

M. André Gerin - Je souhaite qu'on garde sa raison. Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre sagesse. Conservons au débat une hauteur de vues conforme à l'éthique républicaine et à la mesure des questions que le pays se pose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. François d'Aubert - Il faut refaire le vote !

M. le Président - Il existe une jurisprudence contraire depuis la IIIème République.

M. Pierre Lellouche - Non !

M. le Président - L'article 77-1 prévoit seulement des sanctions pour les fraudeurs.

A présent, je donne la parole à M. Hascoët pour défendre son amendement 393.

M. François d'Aubert - Monsieur le Président !

M. le Président - Non.

M. Guy Hascoët - Je vous ai écouté pendant des heures, Monsieur d'Aubert, et je n'ai rien dit depuis 24 heures. J'apprécie que nous soyons enfin présidés. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF*) Quand nous déposons des amendements qui rétablissent les dispositions de 1984 ou 1973, on nous dit que nous sommes "irresponsables" : n'est-ce pas un peu excessif ?

80 millions de personnes viennent chaque année en France, car notre pays exerce une forte attraction -et tant mieux. Depuis quelques années, on exige un visa pour tous les titres, en particulier pour les populations du Maghreb et d'Afrique noire. Résultat, je vois défiler dans ma permanence des gens qui se plaignent que la grand-mère n'ait pu venir pour les vacances ou le père arriver à temps pour la naissance de sa fille. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*) Il y a des refus arbitraires. Trouvez-vous normal que l'administration exerce de telles brimades ?

Quand M. Mamère demande que certaines catégories aient droit à des visas de fait, vous dites qu'il demande la suppression des visas. Non, mais on simplifierait ainsi la tâche de l'administration. Au reste, je ne verrais pas d'inconvénient au recrutement d'un certain nombre de fonctionnaires dans tel ou tel consulat d'Europe de l'Est...

M. le Président - Votre temps de parole est épuisé.

M. le Rapporteur - La commission comprend le souci de M. Hascoët, et sa générosité me touche personnellement. Mais je dois être le gardien de l'orthodoxie juridique et rappeler nos engagements de la convention de Schengen, laquelle fait du visa un instrument de contrôle à l'entrée de "l'espace Schengen".

M. le Ministre - Chaque année sont délivrés 1,2 million de visas de court séjour. Or nous sommes dans un système harmonisé et ne pouvons pas rompre nos engagements de façon unilatérale. Au reste, si nous imposons des visas, c'est souvent par réciprocité : nous sommes ainsi engagés dans une négociation avec l'Australie pour une suppression mutuelle des visas. Le Gouvernement souhaite faciliter l'entrée sur le territoire aux étrangers en situation régulière, et une instruction commune Affaires étrangères-Intérieur est en cours d'élaboration : il doit exister une respiration naturelle entre la France et l'espace francophone notamment. Mais il n'est pas possible de biffer d'un trait de plume le régime des visas.

M. Laurent Dominati - M. Hascoët et M. Mamère ont une vision très claire de ce qu'ils souhaitent pour notre pays, à savoir la suppression de tout ce qui pourrait permettre une maîtrise efficace de l'immigration.

En revanche, nous n'avons obtenu aucune réponse claire quant aux intentions du ministre. Dans quelle mesure les ressortissants des pays avec lesquels nous avons conclu des accords bilatéraux sont-ils concernés par l'article premier ? Nous aimerions entendre le ministre des affaires étrangères sur ce point.

D'autre part, votre projet va aggraver l'encombrement des consulats que M. Hascoët déplorait en imposant aux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères de motiver leurs décisions. Sur ce point aussi, il aurait été intéressant de connaître le point de vue du ministre des affaires étrangères à qui vous confiez de nouvelles missions, alors que ses crédits sont réduits.

Enfin, sur le fond, nous sommes totalement opposés à la suppression des visas, car la politique des visas est un élément essentiel de la maîtrise des flux migratoires et de la sécurité.

M. Noël Mamère - Nous ne comprenons pas très bien la position du rapporteur, dans la mesure où il ne s'agit pas de supprimer les visas, ce qui serait céder au laxisme dont on nous accuse et risquerait de transformer nos frontières en passoires. Non ! nous demandons seulement que les étrangers qui bénéficient d'une carte de séjour temporaire et d'une carte de résident de plein droit aient, de droit, un visa.

Sur plusieurs de nos amendements, le rapporteur a justifié son refus en invoquant nos obligations liées à Schengen. Et je trouve à cet égard curieux que ceux-là mêmes qui déplorent sans arrêt des pertes de souveraineté estiment que la France doit renoncer à exercer sa souveraineté du fait des accords de Schengen. D'autant que l'article 16 de la convention d'application de ces accords du 14 juin 1985 nous autorise à délivrer les visas que nous voulons, dans la mesure où ils ont une portée nationale. Autrement dit, nos amendements ne dérogent pas à Schengen.

M. Jean-Luc Warsmann - Sous couvert de mesures techniques, c'est le principe même des visas qui est mis en question.

Le début de l'exposé sommaire de l'amendement 393 est extrêmement choquant : "En 1986, la raison invoquée par le gouvernement de l'époque pour justifier la généralisation des visas de court séjour fut le terrorisme (vague d'attentats de 1986)". J'estime, en effet, qu'il appartient à un ministre de l'intérieur de se doter de tous les moyens possibles pour lutter contre le terrorisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Du reste, les ministres de l'intérieur suivant ont conservé ce système.

En fait, plusieurs raisons justifient l'existence des visas : la sécurité, la lutte contre l'immigration clandestine, le souci d'éviter des charges indues pour nos finances publiques, le contrôle de la qualité d'une personne, enfin, la réciprocité.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter l'amendement 393.

M. le Président - Sur l'amendement 393, je suis saisi par le groupe UDF d'une demande de scrutin public. Je veillerai particulièrement à éviter tout incident !

A la majorité de 98 voix contre 6, sur 108 votants et 104 suffrages exprimés, l'amendement 393 n'est pas adopté.

M. Jean-Louis Debré - Je veux simplement faire constater que l'opposition n'a pas pris part au vote.

M. le Président - Je suis saisi de deux amendements identiques, le 258 et le 408. En principe, un seul orateur devrait s'exprimer, mais je permettrai que chacun des amendements soit défendu, bien qu'ils soient identiques, montrant ainsi mon souci de tenir compte des positions de chacun.

M. Jacques Myard - L'amendement 258 tend à supprimer le I de l'article.

En effet, l'obligation de motiver les refus de visa pour six catégories d'étrangers porte atteinte au pouvoir d'appréciation des consuls, tel que le définissent les conclusions de l'arrêt "Ngako Jenga" du Conseil d'Etat du 28 février 1986.

Quelles seraient les voies de recours en cas de refus motivé ? Le contentieux serait-il porté devant les tribunaux administratifs, alors qu'il s'agit d'étrangers ? D'autre part, une telle mesure compliquerait le travail de l'administration et porterait directement atteinte au droit souverain qu'ont les Etats de laisser des étrangers entrer sur leur sol.

Elle est donc préjudiciable à la souveraineté de la France, à laquelle, Monsieur le ministre, nous savons que vous êtes très attaché.

Une mesure d'apparence technique va ainsi porter atteinte à un droit inaliénable de la France, qui lui permet de dire : "Vous je vous prenez, vous je ne vous prenez pas". (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Jean-Luc Warsmann - Notre amendement 408 tend lui aussi à supprimer le I de l'article.

Pour tenter de convaincre la majorité, je citerai deux auteurs. D'abord Patrick Weil, qui établit dans son rapport que, pour faire face aux 2,3 millions de demandes annuelles de visas, nos services à l'étranger disposent de 150 agents titulaires et de 600 recrutés locaux. Chaque agent devrait donc théoriquement instruire 15 000 demandes. L'attribution des visas dépend donc largement des recrutés locaux, dont il est compréhensible, commente M. Weil, qu'ils pèchent plus par excès de sévérité que de laxisme. Et vous voulez encore alourdir la tâche de nos services.

Citons également notre collègue Jean-Louis Bianco qui, dans son rapport sur le budget des affaires étrangères, indique que depuis 1991 les effectifs budgétaires du Quai d'Orsay sont passés de 9 216 à 8 683 et 117 emplois seront encore supprimés en 1998. La baisse des effectifs, précise notre collègue, (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) a probablement atteint ses limites. Dans certains postes, le manque de personnel est évident. La hausse du recrutement local a lui aussi atteint un plafond. Le risque existe, conclut M. Bianco, que des fonctions essentielles, comme le traitement des demandes de visas, soient confiées à des non-nationaux ou à des personnes insuffisamment qualifiées.

M. le Rapporteur - Avis défavorable aux amendements, pour des raisons déjà exposées.

M. le Ministre - L'opposition est prise dans une contradiction. Tout à l'heure vous proposiez d'obliger à motiver les refus de visas pour les étrangers qui ont servi dans des unités combattantes. Votre sous-amendement a été repoussé, mais le Gouvernement a déposé un amendement dans le même sens, donc conforme à votre logique.

Comment pouvez-vous maintenant demander de supprimer l'obligation de motiver, pour des étrangers ayant accès de droit au territoire français ?

Soyons réalistes ! Les visas dont il s'agit sont très généralement accordés, le refus étant l'exception !

M. Pierre Lellouche - Cette fois, c'est clair.

M. le Président - Sur les amendements 258 et 408, je suis saisi par le groupe RPR d'une demande de scrutin public.

M. François Goulard - Le I de l'article premier peut sembler anodin. En fait il illustre parfaitement la démarche du Gouvernement dont la partie extrémiste de la majorité défend des amendements conformes à sa position de fond. Ainsi M. Mamère a osé proposer que la police nationale ne puisse plus procéder à des contrôles d'identité. M. Hascoët, en demandant la suppression des visas, admet en fait que le premier terroriste venu puisse entrer chez nous. Ce n'est pas de l'écologie, c'est de l'anarchie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Face à cette offensive de ses extrémistes, le Gouvernement, qui est bien informé de la réalité du pays, a choisi la voie d'une modification apparemment mineure, mais qui signale clairement et fortement que les frontières s'ouvrent.

Le visa est l'expression de la souveraineté nationale. Il est très grave d'y renoncer. L'opposition a le droit de le dire à la face du pays !

M. Richard Cazenave - Le Gouvernement continue d'éluder nos questions. Pourquoi la France devrait-elle renoncer à un instrument de souveraineté qui procède de l'ordonnance de 1945, et qui n'a jamais été mis en cause ? Nous n'avons pas obtenu d'explication convaincante. On ne la trouvera pas dans les 7 annulations de refus sur 400 000 visas accordés.

Les difficultés pour traiter les demandes tiennent à l'insuffisance en nombre ou en qualification des personnels des consulats, comme l'a indiqué M. Bianco. Que répondez-vous sur ce point ?

M. Jean-Louis Debré - Vu ce qui s'est passé précédemment, et en application de l'article 61 du Règlement, je demande la vérification du quorum à l'occasion du vote sur les amendements 258 et 408.

M. le Rapporteur - Il est honteux que cette demande émane de l'ancien ministre de l'intérieur !

M. Jean-Louis Debré - Fait personnel !

M. le Ministre - Soucieux que le débat ne soit pas entravé, le Gouvernement demande la réserve du vote sur ces deux amendements. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. le Président - La réserve est de droit.

M. Jean-Louis Debré - L'attitude du Gouvernement me conduit à demander une suspension de séance d'une heure pour réunir mon groupe.

M. le Président - J'accorde trente minutes.

La séance, suspendue à 17 heures 45, est reprise à 18 heures 20.

M. le Président - Je rappelle que le vote sur les amendements 258 et 408 est réservé.

M. André Gerin - La délivrance d'un visa est soumise au pouvoir discrétionnaire des autorités consulaires, et le risque d'arbitraire est encore aggravé par l'absence de délai de réponse. Le projet ne résout pas cette difficulté, qui pénalise nombre de personnes ayant des attaches familiales en France, les incite à y entrer illégalement et les dissuade d'en ressortir. Nous proposons donc, par l'amendement 1514, d'instituer un délai de deux mois.

M. François d'Aubert - L'autorité qui délivre les visas a besoin de prendre le temps d'examiner la situation des demandeurs. La délivrance d'un visa est un instrument de souveraineté, dont l'usage ne doit pas être soumise à des conditions juridiques. Le sous-amendement 1944 tend donc à allonger le délai, afin d'atténuer le caractère nocif de l'amendement.

M. Guy Hascoët - L'amendement 397 fixe un délai de deux mois, rend publics les critères d'attribution et prévoit une possibilité de recours.

M. François Goulard - L'objet d'un décret n'est pas de "rendre publics" les critères, mais de les fixer, et le sous-amendement 1945 rectifie donc l'amendement en ce sens. Sur le fond, il est choquant, et même grave, de considérer qu'un gouvernement doive se justifier d'un acte de souveraineté tel que la délivrance ou la non-délivrance d'un visa.

M. François d'Aubert - Mon sous-amendement 1946 vise à supprimer la motivation. Nous sommes là au coeur du débat. Si nous voulons que les visas restent un instrument de souveraineté et permettent de veiller au respect de l'ordre public, il ne faut pas, dans l'intérêt de la France et du bon fonctionnement de l'Etat, que l'administration soit obligée de motiver sa décision.

En effet, les propositions parfois généreuses mais souvent irresponsables et dangereuses du groupe RCV auraient des effets fâcheux pour les services mais aussi pour les personnes qu'elles sont censées protéger.

M. le Rapporteur - La commission a repoussé les deux amendements, non parce que MM. Hascoët, Mamère et Brard ont tort car un consulat ne peut pas traîner à l'excès dans la délivrance d'un visa sauf à empêcher, par exemple, une mère d'arriver à temps pour l'accouchement de sa fille. Mais il nous a semblé qu'un accord tacite, contraire à notre jurisprudence administrative, risquerait de conduire à une multiplication des refus, donc à l'objectif contraire de celui que recherchent les auteurs de ces amendements.

Quant aux trois sous-amendements, la commission ne les a pas examinés mais soit ils contredisent les amendements, soit ils en aggravent les effets dévastateurs au prix d'un accroissement de la charge de travail de nos consulats, dont vous nous avez décrit tout à l'heure, Monsieur d'Aubert, la situation catastrophique. Rejet.

M. le Ministre - Le Gouvernement ne juge pas opportun de fixer un délai pour la délivrance des visas, dont on ne peut imaginer qu'ils soient implicitement délivrés.

MM. Pierre Lellouche et Philippe Séguin - Très bien !

M. Laurent Dominati - Deux conceptions s'affrontent. MM. Hascoët, Mamère et Brard mettent toujours en avant la défense des droits et des intérêts des étrangers. On peut le comprendre, mais cela mène à la libre circulation totale sur notre territoire. Nous, nous demandons toujours ce qui sert le mieux les intérêts de la France.

M. François Goulard - Très bien !

M. Laurent Dominati - A l'évidence, c'est la maîtrise des flux migratoires, objectif depuis des années de tous les gouvernements, de gauche comme de droite, qui va dans ce sens.

Notre pays a, comme tous les autres, le droit de dire qui il accepte et qui il n'accepte pas sur son territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

M. Christophe Caresche - M. d'Aubert se prend les pieds dans le tapis... (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Ses sous-amendements sont incompréhensibles. Comment sous-amender un amendement que l'on juge néfaste...

M. Dominique Dord - Et alors ?

M. Christophe Caresche - ...et envisager de le retirer en fonction de la position du Gouvernement ?

Tout cela montre que son seul objectif est de faire durer le débat. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*), non d'améliorer le texte au fond.

M. le Président - Evitons la provocation...

Sur le sous-amendement 1945, je suis saisi par le groupe UDF d'une demande de scrutin public.

M. Noël Mamère - Je soutiens l'amendement de M. Hascoët. L'étranger doit être considéré comme un administré ordinaire, comme un réel sujet de droit. C'est pourquoi nous souhaitons que soient appliqués la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et le décret du 28 novembre 1983 qui permet de formuler des observations sur les décisions de l'administration.

Comme l'a rappelé M. Dominati, nos analyses quant au statut des étrangers diffèrent grandement. La nôtre est inspirée par la Constitution et par deux décisions du Conseil constitutionnel. La première est celle du 22 janvier 1990 par laquelle il rappelle que le législateur doit respecter "les libertés et droits fondamentaux de valeur constitutionnelle reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République".

Plusieurs députés UDF et RPR - Mais ici, ils n'y résident pas !

M. Noël Mamère - La seconde, celle du 13 août 1993 qui indique que "figurent parmi ces libertés la liberté individuelle et la sûreté, notamment la liberté d'aller et de venir, la liberté du mariage, le droit de mener une vie familiale normale, les droits à la protection sociale -sous réserve de séjour régulier-, l'exercice de recours assurant la garantie de ces droits et libertés" et le droit d'asile.

M. le Rapporteur - L'opposition ne cesse de demander des scrutins publics.

M. Dominique Dord - Et alors ?

M. le Rapporteur - Nous devons examiner 1 700 amendements, sans compter les sous-amendements que l'opposition dépose à plaisir, à seule fin de retarder le débat. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Il faut le dire ici clairement : il n'est pas à l'honneur du Parlement d'utiliser systématiquement le Règlement pour faire de l'obstruction (*Mêmes mouvements*) et d'empêcher ainsi un débat présenté comme très important. Je le regrette.

M. le Président - Le scrutin public est de droit.

Le sous-amendement 1944, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'amendement 1514, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Dominique Dord - Aïe ! Aïe ! Aïe !

Le sous-amendement 1946, mis aux voix, n'est pas adopté.

A la majorité de 123 voix contre 55 sur 178 votants et 178 suffrages exprimés, le sous-amendement 1945 n'est pas adopté.

L'amendement 397, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Dominique Dord - Aïe ! Aïe ! Aïe !

M. Guy Hascoët - Je pense que le contenu de notre amendement 394 a été suffisamment explicité à la faveur des deux débats que nous venons d'avoir sur l'"abandon" de souveraineté. Je dirai simplement que, quelles que soient les obligations découlant de la convention de Schengen, un Etat doit toujours avoir la faculté d'accorder des visas de plein droit à certaines catégories d'étrangers.

M. François d'Aubert - Mon sous-amendement 2021 vise à atténuer les effets dévastateurs de cet amendement : je propose d'écrire que les intéressés "peuvent bénéficier" d'un visa lorsqu'il en font la demande, alors que le texte de M. Hascoët porte : "bénéficient". Nous refusons en effet ce désarmement de notre politique des visas qui consisterait à octroyer ceux-ci de plein droit.

Bien évidemment, ce sous-amendement n'a de sens que si le Gouvernement accepte la proposition des écologistes -ou des Verts, puisqu'il semble que ce ne soit pas tout à fait la même chose-, ce qui supposerait que la majorité plurielle soit unie...

M. Henri Plagnol - Notre amendement 1250 tend à supprimer tous les cas où le refus de visa ferait, selon le texte du Gouvernement, exception à la règle de non-motivation. Sur ce point, nous avons en effet des philosophies opposées. Vous considérez que, pour certaines catégories, la motivation s'impose "sous réserve que des considérations tenant à la sûreté de l'Etat ne s'y opposent pas". Or, pour nous, c'est une prérogative essentielle de l'Etat, un droit régalien, un fondement de la souveraineté, que de refuser un visa sans avoir à motiver sa décision. Ménager comme vous le faites des exceptions à ce principe serait une erreur grave.

D'autre part, parmi les catégories énumérées dans la partie de l'article que nous voulons supprimer, figurent les "personnes faisant l'objet d'un signalement aux fins de non-admission au système d'information de Schengen". Dans la mesure où ce peuvent être des terroristes ou des trafiquants de drogue, on comprend mal que le Gouvernement veuille les faire bénéficier d'une motivation !

M. Julien Dray - Mon amendement 1271 vise à clarifier la législation en assurant des garanties minimales. Dès lors qu'un étranger dépose une demande de visa en bonne et due forme, c'est-à-dire qu'il présente un billet aller-retour, un certificat d'hébergement et une caution financière, si l'Etat lui oppose un refus comme il en a le droit, la décision doit être motivée. S'il en était autrement, on entrerait dans l'arbitraire et on créerait une confusion totale : contentieux devant le tribunal administratif, interventions diverses... En d'autres termes, il nous paraît plus judicieux de généraliser la motivation, étant entendu que l'Etat garderait le pouvoir d'accueillir ou non le demandeur, notamment en fonction de considérations tenant à la sûreté de l'Etat.

M. François d'Aubert - Mon sous-amendement 2022 vise à mentionner, en sus de la sûreté de l'Etat, la sécurité publique. Peut-être même eût-il mieux valu faire référence à une notion plus large, celle d'ordre public. Il faut en effet prendre dans ce domaine toutes les précautions qui s'imposent. A ce propos, Monsieur Dray, lorsque vous parlez de demande remplissant "toutes les conditions exigées par les autorités", y incluez-vous celles qui figurent dans l'instruction générale, autrement plus strictes que celles que porte le certificat d'hébergement ? Dans le doute, la restriction que je propose me semble s'imposer.

M. le Rapporteur - La commission a repoussé les amendements 394 et 1271, qui reviennent à généraliser la motivation. En outre, dans le premier, on mélange le problème de la délivrance de plein droit d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident avec celui de la délivrance des visas.

Quant aux sous-amendements de M. d'Aubert, ils apparaissent totalement inutiles : la délivrance des visas, instruments de la maîtrise des flux migratoires, relève de la souveraineté de l'Etat et ce dernier peut donc toujours la refuser au nom de l'ordre public.

La commission a également repoussé le troisième amendement.

M. le Ministre - Il est sept heures du soir et voici quatorze heures que nous débattons.

M. François d'Aubert - Seriez-vous fatigué ?

M. le Ministre - Non pas, mais alors que le Gouvernement s'est constamment montré ouvert à la discussion, vous n'avez cessé d'éluder celle-ci, à coup de suspensions de séance -j'en ai compté 14-, de rappels au Règlement et d'amendements qui n'ont pas été discutés en commission. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Vous portez ainsi atteinte à l'idée même du débat démocratique. (*Mêmes mouvements*)

Je l'ai déjà dit, le Gouvernement n'est pas désireux que tous les refus de visa soient motivés, cela pour des raisons pratiques évidentes. J'ai fait un geste tout à l'heure pour étendre le bénéfice de la motivation aux étrangers ayant servi dans les unités combattantes de l'armée française et aux anciens légionnaires disposant d'un certificat de bonne conduite. Je suis prêt en outre à examiner toutes les propositions raisonnables mais votre volonté de supprimer toute motivation n'est pas de nature à mettre fin à des tracasseries dont le Président de la République lui-même a considéré, au sommet de Hanoï, qu'elles portaient dommage à la francophonie.

Il s'agit de trouver le bon endroit où placer le curseur : le Gouvernement pensait l'avoir trouvé, mais il était prêt à le déplacer si on lui présentait pour cela des arguments raisonnables. Mais à quoi bon tous ces sous-amendements qui n'ont jamais été débattus auparavant ? Quel spectacle donnons-nous aux Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*) Je remercie les auditeurs courageux que je vois dans les tribunes, mais je crois que les Français en ont marre s'ils suivent nos débats, et qu'ils vous demandent de cesser votre obstruction. La position du Gouvernement, en tout cas, est claire : il n'est pas question de généraliser.

M. le Président - Je suis saisi d'une demande de scrutin public sur l'amendement 1250.

M. Pierre Lellouche - Sans ouvrir une polémique avec M. le ministre, je voudrais revenir au fond de l'article premier afin de clarifier le débat.

M. le Président - Vous êtes censé parler contre les amendements ou les sous-amendements.

M. Pierre Lellouche - Oui, mais je voudrais les placer en perspective dans le cadre de cet article.

M. Julien Dray - Voici quatorze heures qu'on est sur cet article.

M. Pierre Lellouche - Cet article fait l'objet d'amendements venus de votre majorité, nous n'avons fait que sous-amender. Dans le système précédent, il n'y avait pas d'obligation de motiver, en vertu de la souveraineté nationale...

M. le Président - Les amendements ne viennent pas tous de la majorité, l'amendement 1250 a été déposé par M. Goasguen et soutenu par M. Plagnol. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Pierre Lellouche - Excusez-moi, j'étais absent à ce moment-là. Dans le système précédent, l'Etat se réservait le droit d'accorder ou non un visa, sans qu'il soit question de délai ni de motivation. Vous avez, vous, créé deux catégories d'étrangers, ceux pour lesquels le régime antérieur est maintenu et ceux qui entrent dans une série de dérogations, et pour lesquels une motivation sera nécessaire. Je soutiens l'amendement 1250 qui supprime ces catégories.

M. le Président - Bien.

M. Pierre Lellouche - Ensuite, il y a une série d'amendements de la majorité, cohérents entre eux, et qui demandent des délais. Enfin, vous avez ouvert une brèche dans le principe de souveraineté, qui relève du droit des gens...

M. le Président - Il faut conclure.

M. Pierre Lellouche - Entrer dans un pays n'est pas un droit, les étrangers ne sont pas des citoyens.

Puis il y a les problèmes matériels, la gestion des visas : vous n'avez pas les moyens de votre politique, il y a 2,3 millions de demandes de visas par an, 15 000 par agent, 50 par jour. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. le Président - Terminez.

M. Pierre Lellouche - Vous allez construire une usine à gaz, ouvrir toutes grandes les portes de notre pays...

M. le Président - Voilà, c'est fini.

M. Pierre Lellouche - Merci, Monsieur le Président !

M. le Président - Vous avez eu cinq minutes, c'est le Règlement.

M. Pierre Lellouche - Mais cinq minutes hachées, qui ne m'ont pas permis de m'exprimer clairement.

M. le Président - Croyez que la tâche du président est difficile aussi. (*M. Pierre Lellouche s'exclame*) Je vous prie de vous taire !

M. André Gerin - Il a manifesté à Nice !

M. Pierre Lellouche - On n'est pas à l'école !

M. Léonce Deprez - Nous sommes ici un certain nombre à ne pas lever la main, afin de ne pas prolonger le débat inutilement, et à laisser parler nos porte-paroles. Mais je suis un peu choqué d'entendre M. le ministre interpréter les interventions comme une volonté d'obstruction. Vous parlez avec dignité, Monsieur le ministre, mais nous aussi. Les sous-amendements que vous stigmatisez sont de repli : comme nous avons appris par la presse qu'un compromis se dessinait au sein de la majorité plurielle, qui prendrait en considération des amendements comme ceux de M. Hascoët, nous avons pensé que ces derniers seraient adoptés et que nous devrions essayer de les atténuer.

M. Marc Laffineur - Bien entendu, les étrangers se trouvant sur notre sol ont les mêmes droits que les Français. Mais il s'agit ici de ceux qui n'y sont pas. Vous voulez ouvrir les frontières toutes grandes !

M. le Rapporteur - N'importe quoi !

M. Marc Laffineur - C'est l'amendement Hascoët ! Il est donc normal que nous voulions discuter longuement de telles propositions.

M. Rudy Salles - Rappel au Règlement. M. Gerin a proféré hier des insultes à l'égard de l'opposition, et il réitère aujourd'hui. Nous avons manifesté à Nice pour le maintien de la loi de 1993 et contre l'abrogation des lois Pasqua-Debré. Il y a eu contre-manifestation du Front national. M. Lellouche n'était pas à Nice, mais il aurait pu être à nos côtés.

M. Julien Dray - A quoi sert le Parlement, si les partisans de la majorité ne peuvent pas dialoguer avec le Gouvernement pour améliorer son projet ? L'opposition considère que le rôle des parlementaires de la majorité ne peut être que celui de godillots caporalisés ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Patrick Ollier - C'est ce que M. Hollande vous demande !

M. le Président - Evitons les provocations.

M. Julien Dray - Sur le fond, les mêmes parlementaires qui invoquent ici la souveraineté de l'Etat ont arraché en 1993 au Président de la République une réforme de la Constitution qui remet en cause le droit souverain de l'Etat d'examiner les demandes de droit d'asile.

Vous avez imposé une réforme constitutionnelle qui a privé la France de sa souveraineté dans l'exercice du droit d'asile. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Cela dit, l'objet de mon amendement 1271 était d'éviter l'arbitraire que tous les parlementaires en mission à l'étranger ont constaté dans la délivrance des visas.

Le sous-amendement 2021, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'amendement 394, mis aux voix, n'est pas adopté.

A la majorité de 134 voix contre 34, sur 168 votants et 168 suffrages exprimés, l'amendement 1250 n'est pas adopté.

M. Richard Cazenave - Je ne peux pas laisser dire qu'en 1993 la majorité a porté un mauvais coup à la souveraineté de l'Etat. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Au contraire, avec l'article 53-1 de la Constitution, nous avons fait en sorte de préserver la possibilité pour l'Etat de continuer à instruire une demande d'asile en dépit du fait qu'elle a déjà été instruite dans un autre Etat de l'espace Schengen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Le sous-amendement 2022, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'amendement 1271, mis aux voix, n'est pas adopté.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance, qui aura lieu ce soir, à 21 heures.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le Directeur du service
des comptes rendus analytiques,

Jacques BOUFFIER